

Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Franck RAVAT, Professeur des Universités, Responsable de l'UMR - Institut de Recherche en Informatique de Toulouse – site UT1 (IRIT),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 950 – Institut de Recherche en Informatique de Toulouse :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 950, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck RAVAT, M. David SIMONCINI, Maître de Conférences, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Laurent PERRUSSEL et M. David SIMONCINI, en date du 1^{er} décembre 2020.

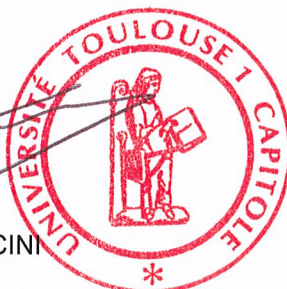
Fait à Toulouse, le 9 mai 2022

Le délégataire,

Franck RAVAT

Le délégataire

David SIMONCINI



Le Président,

Hugues KENFACK